

N° 5.1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 Octobre 2017

-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES DU DEPARTEMENT

**DIRECTION DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CITOYENNETÉ
SERVICE ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

GRILLE TARIFAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

-=-

Mesdames, Messieurs,

La grille tarifaire des différentes prestations proposées par les Archives départementales a été revue afin d'ajuster l'offre à la demande et de l'adapter aux évolutions législatives et réglementaires.

Les tarifs de reproduction, de mise à disposition et de réutilisation de documents, votés par la Commission permanente du 28 novembre 2016, sont abrogés et remplacés par une nouvelle grille tarifaire simplifiée et rationalisée (en annexe), dont les principales modifications sont les suivantes.

Les tarifs de reproduction et de mise à disposition de documents

Les prestations techniquement obsolètes ou jamais demandées, notamment les prestations de reproduction photographique de documents selon le procédé argentique (diapositives couleur, microfilms, etc.), sont supprimées.

Les tarifs de mise à disposition existants sont globalement maintenus pour les demandes classiques (envoi de photocopies par courrier, envoi de quelques fichiers-images par courriel ou sur cd-rom), à ceci près que les montants sont arrondis et l'envoi par mail rendu gratuit, conformément à la réglementation.

En revanche, dans le cas des demandes de réutilisation, à titre payant ou gratuit, portant sur des centaines, voire milliers ou centaines de milliers de fichiers, il convient de définir les frais techniques de mise à disposition des informations. Au regard de la spécificité de chaque demande, en fonction de sa nature et du nombre de fichiers-images sur lesquels elle porte, un chiffrage sera établi au cas par cas prenant en compte la solution technique retenue pour répondre à la demande, et au plus juste. La sélection et la copie de plusieurs milliers d'images peuvent en effet demander plusieurs heures de travail.

Les tarifs de réutilisation des informations publiques

L'adoption du nouveau dispositif de réutilisation des informations publiques nécessite la mise à jour de la grille tarifaire.

Les tarifs de vente des publications

La grille tarifaire actuelle comprend également les ventes d'ouvrages (instruments de recherche, catalogues d'exposition). Il est proposé de ne rendre payantes que les publications récentes et de remettre ou distribuer gratuitement les ouvrages de plus de cinq ans, afin de favoriser la connaissance du patrimoine archivistique.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre les propositions de tarifs qui ont été examinés par la Commission de la citoyenneté lors de sa réunion du 18 septembre 2017.

Je vous propose, s'agissant des Archives Départementales, d'adopter les nouveaux tarifs de reproduction et de mise à disposition de documents, de réutilisation des informations publiques et de vente de publications.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line extending to the right. A small number '1' is written below the signature.

Alain CADEC

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 20 OCTOBRE 2017

1. REPRODUCTION ET MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS OU DES DONNÉES

Photocopies noir et blanc

- Copie A4..... 0,15 €
- Copie A3 0,30 €

Reproductions photographiques

- Tarif forfaitaire d'établissement du cliché (les clichés demeurant la propriété des Archives départementales des Côtes-d'Armor) : de 1 à 10 fichiers et, au-delà de 10 fichiers, par tranche de 10..... 5,50 €

Fourniture de tirages de reproductions photographiques :

- Tirage A4 sur papier noir et blanc..... 0,15 €
- Tirage A3 sur papier noir et blanc..... 0,30 €
- Tirage A4 sur papier couleur..... 0,75 €
- Tirage A3 sur papier couleur..... 1,50 €
- Tirage sur papier photo format 13 x 18 cm 1,50 €
- Tirage sur papier photo format 18 x 24 cm 3,50 €
- Tirage sur papier photo format 24 x 30 cm 7,00 €
- Tirage sur papier photo format 30 x 40 cm 9,00 €

Envoi par messagerie électronique (dans la limite des capacités techniques de la messagerie électronique) : gratuit

Fourniture de fichiers-images gravés sur cd-rom :

- Fourniture d'un cd-rom 1,00 €

Fourniture de fichiers-images sur disque dur externe ou autre support (dans le cas d'une réutilisation d'un nombre volumineux de fichiers) : sur devis en fonction du nombre de fichiers, de la solution technique adoptée et du travail nécessaire.

2. RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES CONTENUES DANS LES FICHIERS-IMAGES

- Réutilisation massive d'images (à partir de 10 000 images)..... 0,003 €l'image
- Métadonnées associées aux images (bases de données, etc.) . 50 €le fichier (forfait)

3. VENTE DES PUBLICATIONS

Les catalogues d'exposition, monographies et instruments de recherche publiés par les Archives départementales sont désormais cédés gratuitement au bout de cinq ans après la date de publication.